

PROGRAMME – Réf. JAVBC

BILAN DE COMPÉTENCES

Contact et inscription :
07.81.61.63.86 | contact@javens.fr



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Toute personne souhaitant faire un point sur sa carrière, développer et mettre en œuvre un projet professionnel. Pas de prérequis.

DURÉE – DATES & DÉLAIS -TARIF

24 heures réparties en séances de travail de 4 heures maximum.

Prochaines sessions et délais :

Nous consulter. Un bilan de compétences peut être programmé dans un délai de 15 jours (en tenant compte du délai de rétractation de 14 jours pour un BDC via le CPF).

Tarif inter/particulier : 2 400 € nets de taxes/ personne

DÉLAI D'ACCESSIBILITÉ

Le délai d'accessibilité peut varier de quelques semaines à quelques jours.

LIEU & ACCESSIBILITÉ

Inter / particulier : Lille Port Fluvial
Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de suivre ce parcours.

Intra entreprise : nous consulter

MOYENS & OUTILS BDC

Durant le bilan de compétences, le bénéficiaire est accompagné par un consultant. Celui-ci sera amené à utiliser différents outils tels que :

- **Tests spécialisés :** test de motivation et centres d'intérêt, test de personnalité...
- **Questionnaires d'autoévaluation :** questionnaire d'assertivité, questionnaire « réussir sa vie ou réussir dans la vie », questionnaire des besoins...
- **Apports de connaissances :** marché de l'emploi, connaissance des métiers, des formations et des dispositifs de financement,
- **Enquêtes-métiers :** ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou métiers envisagés,
- **Rédaction d'une synthèse :** la synthèse reprend les points structurants, le projet, les atouts ainsi que le plan d'action.

ÉVALUATION

- Dossier complet remis au bénéficiaire comprenant les résultats des tests, le projet ou les pistes de projet et le plan d'actions.
- Evaluation à chaud à l'issue de la prestation
- Evaluation à froid à 6 mois
- Suivi personnalisé pendant un an après la fin du bilan



Le taux de satisfaction sera publié à l'issue du prochain BDC réalisé par Javens.

OBJECTIF

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un travailleur (salarié, demandeur d'emploi...) d'identifier ses aspirations (valeurs, besoins, personnalité) et d'analyser ses compétences/aptitudes afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel lui permettra de répondre à son besoin de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et son parcours professionnel. En tant que projection positive vers l'avenir, il s'accompagne d'un plan d'actions qui vise à développer ses compétences et à l'accompagner pour lui permettre de mener sa carrière en toute autonomie.

CONTENU

1. Phase préliminaire :

- Analyse de la demande du bénéficiaire,
- Détermination du format adapté au besoin,
- Présentation des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation :

- Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Identification du profil de personnalité,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts et motivations.
- Analyse métier /marché et recherches documentaires :
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Identification des pistes d'action, définition du projet et du plan d'action.

Cette phase a pour objectif de permettre au bénéficiaire de construire son projet professionnel en cohérence avec ses souhaits et besoins et d'identifier les premières pistes d'actions en élaborant une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusion :

- Mise en perspectives des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel,
- Définition des modalités de mise en œuvre des étapes du projet professionnel.

ACCOMPAGNEMENT

La consultante en bilan de compétences est une professionnelle expérimentée. Elle est coach certifiée et issue du terrain. Elle est habilitée à la passation des tests/outils utilisés au cours du bilan de compétences. (Article R6322-56).

FINANCEMENT & MODALITÉS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant nets de taxes de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

Par le biais du compte personnel de formation (CPF) (La prestation, après acceptation du devis, pourra démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.) :

- Tout salarié peut mobiliser son CPF pour réaliser un bilan hors temps de travail sans en informer l'employeur.
- Si le bilan de compétences est réalisé pendant le temps de travail, le salarié doit demander l'accord préalable à son employeur selon les règles propres au CPF.
- Si le crédit CPF est insuffisant pour financer le bilan, le salarié a la possibilité, soit de compléter par un apport personnel, soit de faire une demande d'abondement auprès de l'employeur.

Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'employeur : Le bilan de compétence ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié (article L900-4-1). Il alors fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences. Même dans ce cadre, les résultats du bilan sont la seule propriété du salarié et peuvent pas être communiqués à l'employeur ou à toute autre personne (sauf sur accord écrit salarié).

Dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation (Pôle Emploi) : Chaque demandeur d'emploi peut, sous réserve de son éligibilité aux droits à la formation, faire une demande de prise en charge du bilan de compétences auprès de son conseiller Pôle Emploi.